

DEPARTEMENT FDE LA  
HAUTE-GARONNE

CANTON de PORTET/GARONNE

ARRONDISSEMENT  
de MURET

COMMUNE de VILLATE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Nombre de Conseillers:</b>	
<b>En Exercice :</b>	<b>14</b>
<b>Présents:</b>	<b>11</b>
<b>Votants:</b>	<b>11</b>

L'an Deux Mil Dix neuf  
Le dix-sept juillet à dix-huit heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de Villate  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la  
Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude  
GARAUD, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal :  
le 09/07/2019.

**Objet : . Mise en place  
d'un radar pédagogique  
photovoltaïque au rond-  
point de l'avenue des  
Platanes. Annule et  
remplace la délibération  
N ° 2019-12**

**PRESENTS : Mesdames PAJAUD.ALAMINOS.  
BONZOM. CARLES.  
Messieurs : GARAUD. PAPAY. DUFOUR.  
PELFORT.GALEA GARCIA. ROUSSEAU.  
ABSENTES EXCUSEES : Mmes. GROS, LAKEHAL,  
LE ROY  
PROCURATION : Mme LAKEHAL a donné  
procuration à M. GARAUD.**

Madame Dominique ALAMINOS a été élue Secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil municipal que le SDEHG a retenu la demande de  
mise à disposition d'un radar pédagogique dans les conditions suivantes :

• Part SDEHG	1 500€
• Part restant à la charge de la commune	1 500€
<b>Total pour 1 radar solaire avec potelet</b>	<b>3 000€</b>

Le radar sera posé suivant le plan de localisation joint en annexe.

Le radar répondra au cahier des charges joint en annexe.

S'agissant d'une mise à disposition la maintenance sera prise en charge en  
totalité par le SDEHG.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la mise à disposition d'un radar pédagogique dans les conditions  
proposées par le SDEHG.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds  
propres.)

Délibération certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa transmission en  
Sous-Préfecture le 22/07/2019  
Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

En Mairie le 17/07/2019  
Le Maire J.C GARAUD.

